

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/I-05

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

—
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2005, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion dans sa séance du 18 mai 2006, faisant apparaître un excédent de : **818 871,29 €**.

Cet excédent global se décompose ainsi qu'il suit :

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Recettes		321 267,06 €
Dépenses		147 267,71 €
Résultat		173 999,35 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Recettes		2 665 458,32 €
Dépenses		2 020 586,38 €
Résultat		644 871,94 €

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2005 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 173 999,35 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement
- l'excédent de fonctionnement de 644 871,94 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion réuni le 18 mai 2006,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif de 2005 du Laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 818 871,29 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Affecte les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 173 999,35 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement,
 - l'excédent de fonctionnement de 644 871,94 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,